

## Débat en séance publique, jeudi 21 mars à 15h

### LA TRAÇABILITE AGRO-ALIMENTAIRE

Madame la présidente,

Monsieur le ministre,

Mesdames et messieurs les députés,

Mes chers collègues,

C'est un débat avec une portée symbolique forte qui nous réunit dans cet hémicycle où siège la représentation nationale de la France, le pays de la Gastronomie, à la demande du groupe RRDP.

Se nourrir, c'est un besoin vital pour les êtres vivants, mais c'est devenu au cours de l'Histoire un acte symbolique qui a structuré l'Humanité. L'Agriculture, c'est d'abord le commencement de la civilisation.

En maîtrisant progressivement la nature, nous avons pu développer nos cultures et nous avons même fait de l'alimentation une culture, et peut-être même un art...l'art culinaire.

Oui, progressivement, en gagnant en productivité grâce aux évolutions techniques nous avons abouti à un système industriel complexe et international.

Cette évolution a exigé la mise en place de normes communes pour garantir d'abord la sécurité sanitaire.

Mais le scandale de la « vache folle » a fait basculer le modèle, et depuis, l'information du consommateur est devenue une préoccupation forte de nos concitoyens pour restaurer la confiance. C'est tout l'enjeu de la traçabilité.

La traçabilité au sens étroit et technique, c'est l'aptitude à retrouver l'historique et l'utilisation ou la localisation d'un article ou d'une activité au moyen d'une identification enregistrée.

Les obligations de traçabilité au sens strict ont été adoptées à la suite de la crise sanitaire de la « vache folle ».

Mais l'objectif de ces obligations est uniquement de donner les moyens de retirer les denrées lors d'alertes sanitaires.

Soyons clairs, aujourd'hui il ne s'agit pas de céder à une phobie irrationnelle en confondant les problématiques de sécurité sanitaire et de fraude sur la nature des ingrédients.

Mais la traçabilité, c'est devenu pour nos concitoyens une source d'information. Ils veulent savoir ce qu'ils achètent et ce qu'ils mangent et c'est bien légitime.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que pour les produits transformés, nous sommes loin du compte.

En effet, les scandales récents ont révélé au grand public la multiplication des intermédiaires, un système de trading qui favorise les risques et un étiquetage déficient.

Nous avons donc besoin plus que jamais de rétablir la confiance de nos concitoyens en répondant à leurs attentes sur la traçabilité.

La garantie de la véracité et la précision des mentions de l'origine nationale sur les emballages rassureraient les consommateurs.

Et dans le même temps, cela favoriserait les filières françaises qui souffrent pour une bonne partie d'entre elles alors même qu'elles bénéficient d'image de marque reconnue.

Certes, nous avons du travail, vous avez du travail monsieur le ministre, pour aller à rebours d'un mouvement global.

**D'abord, je voudrais, au nom du groupe RRD, saluer l'action du Gouvernement pour répondre en urgence au premier scandale « Findus ».**

L'enquête menée par les services de la DGCCRF a permis d'établir rapidement le circuit de commercialisation de la viande.

Aujourd'hui l'enquête continue pour établir les responsabilités de chacun, en lien avec les autorités des autres États concernés et les autorités européennes.

Depuis, les réunions entre les pouvoirs publics et les professionnels semblent avoir abouti à une volonté de nombreux contrôles.

On a entendu aussi l'engagement du Gouvernement pour obtenir de Bruxelles la modification des règles de l'étiquetage et de la traçabilité des produits transformés.

Autre piste d'amélioration évoquée, la mise en place un système d'alerte lorsque les produits sont proposés à un prix sensiblement inférieur à ceux du marché.

Pour le cas précis du scandale Findus, ce type d'alerte aurait pu éviter le scandale puisque la valeur de la viande de cheval roumaine était trois fois inférieure à celle de la viande bovine.

Tout cela va donc dans le bon sens, mais nous devons aussi réfléchir sur la problématique plus structurelle de la longueur des circuits et la multiplication des intermédiaires...

**Car s'il y a un élément majeur que le scandale de la viande de cheval a révélé, c'est bien la longueur des circuits et le nombre des intermédiaires entre la production et le consommateur final.**

Comment ne pas y voir une cause importante de négligences et de fraudes ?

Dans le commerce de la viande, il y a un circuit opaque et complexe qui me fait penser à un commerce de pièces détachées pour voitures.

Les abattoirs vendent des animaux « désassemblés » pour en valoriser au mieux chaque partie. Ça donne ce trop célèbre « minerai », une masse agglomérée de 10 à 30kg de chute de découpe et de tissus gras.

Minerai qui devient la matière première pour les plats cuisinés de nos agro-industriels...Appétissant...

Sous la pression des distributeurs qui bénéficient d'un pouvoir de négociation excessif, les industriels sont pris dans une course effrénée à la baisse des coûts.

Et je voudrais à nouveau vous dire la préoccupation des parlementaires sur les dangers inhérents à cette situation et aux répercussions sur les filières jusqu'au consommateur final.

Il faudra, au cours de cette législature, nous attaquer directement à ce pouvoir de négociation exorbitant des centrales d'achat de la grande distribution qui déséquilibre la production agricole, la pêche, les PME et l'industrie agroalimentaire.

Un exemple de conséquence directe pour les industriels dans les scandales : ils font appel à des traders qui négocient la viande dans tous les pays.

Ces traders ne touchent pas la viande, elle arrive découpée et elle est revendue telle quelle, il n'y a ni contrôle sanitaire ni contrôle qualité.

Le trader le plus médiatisé récemment, le fameux Jan Fasen, a une petite société de trading de viande, DRAAP, qui bénéficie d'un montage fiscal baroque !

Ecoutez un peu, c'est édifiant... l'actionnaire principal de DRAAP, c'est une société basée dans les îles vierges britanniques, un paradis fiscal des Antilles, elle-même dirigée par des prête-noms...et dans l'Union européenne, elle est domiciliée à Limassol, à Chypre.

Dans l'affaire des lasagnes, il a acheté de la viande de cheval en Roumanie, qui a été transportée jusqu'au Pays-Bas, stockée par une autre compagnie dans un entrepôt frigorifique.

Ensuite il l'a fait transporter à Castelnau-dary pour la vendre à l'entreprise Spanghero... Qui a elle-même vendu la viande à Comigel dont l'usine se trouve au Luxembourg...

Tout le monde a suivi ?

En clair, la viande de cheval a fait plus de 2000 km de trop, et chemin faisant, elle s'est transformée en bœuf...

Ces itinéraires extravagants sont de plus en plus courants.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne pouvons pas continuer dans cette voie.

Convenons ensemble, à l'occasion de ce débat, qu'il nous revient de chercher des solutions pour éviter que ces pratiques insensées se poursuivent.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre pour porter cette parole à Bruxelles.

Nous connaissons les résistances des pays de l'Union qui tiennent à conserver leurs avantages compétitifs.

Mais face à un monde globalisé, avec une dispersion géographique des acteurs et des produits, des risques nouveaux nous imposent l'adaptation des dispositifs en vigueur.

**Et au sujet de l'étiquetage**, au cours des dix dernières années, dans l'opposition, la gauche n'a eu de cesse de demander aux gouvernements de droite d'améliorer l'information des consommateurs.

Lors de l'examen de la LMAP en juin 2010, les controverses ont été vives sur cette question.

Les débats ont tout de même abouti à l'adoption d'un amendement qui précise que « l'indication du pays d'origine peut être rendue obligatoire pour les produits agricoles et alimentaires et les produits de la mer, à l'état brut ou transformé ».

Mais l'application de la loi est en attente d'une décision européenne.

(L'exemple du poisson et la volonté de s'opposer avec la plus grande fermeté aux farines animales réintroduites pour son élevage du poisson)

Pour le poisson,

Nous avons vu la multiplication récemment des initiatives parlementaires, dont voici un petit inventaire rapide:

Au Parlement européen et au Conseil, trois projets de règlements sont en cours d'examen, sur les produits importés et sur l'étiquetage des produits transformés.

A l'Assemblée nationale en février-mars 2013, une proposition de résolution européenne tendant à la création d'un droit européen pour le consommateur à la maîtrise et à la parfaite connaissance de son alimentation a été présentée par Jean-Louis BORLOO et le groupe UDI.

Des députés UMP dont Alain Suguenot ont annoncé dans la presse une proposition de loi sur le même thème.

Au Sénat, en février-mars 2013, une proposition de résolution pour une meilleure traçabilité a été déposée par Mme Catherine DUMAS et cosignée par des sénateurs centristes et UMP.

Enfin, une proposition de résolution européenne tendant à la création d'un droit européen pour le consommateur à la maîtrise et à la parfaite connaissance de son alimentation a été présentée par M. François ZOCCHETTO et les membres du groupe centriste.

Monsieur le ministre, toutes ces initiatives sont bienvenues et sympathiques, mais il s'agit d'aboutir à des résultats concrets :

Je conclurai donc mon intervention sur une proposition forte, mais sans vouloir parodier le coup de Clémenceau :

La création d'une commission temporaire de 6 mois, associant des parlementaires, un Conseiller d'Etat, un Inspecteur des finances et un IGAS, des experts de l'alimentation et des représentants des associations de consommateurs.

Une belle lettre de mission avec pour objectif des préconisations fortes, applicables et fécondes.

Monsieur le ministre, un engagement de votre part à répondre à cette demande vous honorerait et serait la preuve de l'utilité de notre débat d'aujourd'hui !